

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 17/10/2022

ÉCOLE PIERRE MONIER PUYVERT

Présents :

Mme l'adjointe au maire, Mme Parraud P.
M et Mmes les conseillers municipaux, Mme Isirdi
Mmes les représentantes des parents d'élèves, Mme Belmondo, Mme Boinega,
Mme Hémon, Mme Monier, Mme Péritore
Mmes les enseignantes, Mme Bertrand, Mme Ruiz

Excusés :

Mme l'inspectrice de la circonscription, Mme Dépré
Mme le maire de Puyvert, Mme Grégoire
M et Mme les conseillers municipaux, M Ehueinana, Mme Redenti
M et Mme les directeurs du service jeunesse de Puyvert, M Gerlone, Mme Béas
Mmes les représentantes des parents d'élèves, Mme Lagarde, Mme Renard, Mme Théré
M et Mme les enseignants, M Collet, Mme Donadey

Approbation du Procès Verbal du dernier conseil d'école

Le dernier conseil remonte au 21/06/22 : Approuvé à la majorité (ceux présents lors de ce conseil).

1 La présentation et le rôle du conseil d'école

La directrice fait un tour de table afin que chacun se présente.

- Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022, uniquement par correspondance. Le taux de participation s'élève à 54,2%. La directrice remercie la représentante des parents qui a réalisé la mise sous pli du matériel de vote ainsi que celle qui a participé au dépouillement.
- La liste des membres du Conseil d'école 2022/2023 figure en annexe.
- La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées.
- Le calendrier des prochains conseils d'école sera le suivant :
 - conseil d'école n°2 : mardi 28 mars 2023 à 18h
 - conseil d'école n°3 : mardi 20 juin 2023 à 18h

2 Les modalités de vote pour les élections 2023/2024

Normalement, les élections pour 2023/2024 pourront se faire par vote électronique. Pour cela la directrice demande au conseil de donner son accord.

Accord obtenu à l'unanimité.

Si ce n'était pas le cas le vote se ferait uniquement par correspondance comme cette année.

La directrice demande l'accord du conseil.

Accord obtenu à l'unanimité.

3 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école suit le règlement départemental. Il sera envoyé aux parents par mail et via Educartable. Il sera aussi mis en ligne sur le site de la municipalité. Sur demande, la directrice pourra en imprimer une version papier. Dans le courant de la semaine ou à la rentrée, les familles auront à signer la prise de connaissance du règlement ainsi que la charte informatique et Internet qui sera collée dans les cahiers de liaison. La directrice procède au vote (les personnes présentes ayant déjà été destinataires du règlement, elles ont pu en prendre connaissance en amont).

Nombre de votes pour : 8

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

En plus du règlement intérieur, depuis la sortie du 1^o confinement, l'école est soumise à un protocole sanitaire. Ce protocole est régulièrement modifié. Il est consultable sur le site du ministère à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>. Une Foire Aux Questions est aussi mise à jour très régulièrement.

4 Le bilan de la rentrée : les effectifs, l'organisation des classes, les réunions de rentrée, l'APC, les évaluations nationales

• Effectifs et organisation des classes :

10 PS + 13 MS = 23 Mme C. Donadey et Mme M. Laborde (ATSEM)

13 GS + 14 CP = 27 Mme S. Bertrand et Mme P. Falcou (en classe tous les matins de 10H à 12H)

12 CE1 + 11 CE2 = 23 Mme M. Ruiz

5 CE2 + 12 CM1 + 7 CM2 = 24 Mme G. Alamelle (lundi, jeudi, vendredi) et M. Collet (mardi)

TOTAL : 97 élèves

Trois AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap), Mlle Ferrando (24 heures), Mme Deturmeny (24 heures) et Mme Auribeau (12 heures) sont aussi présentes sur l'école à différents moments pour accompagner 5 élèves. 3 autres élèves ont une notification mais pas d'AESH car les candidats à ce poste ne sont pas assez nombreux.

Mme Alamelle demande à la mairie les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2023.

• Les réunions de rentrée :

Le 09/09/2022 : réunion générale

Le 13/09 : réunion de classe des CE2/CM1/CM2

Le 10/09 : réunion de classe des GS/CP

Le 10/09 : réunion de classe des CE1/CE2

Le 19/09 : réunion de classe des PS/MS

Suivant les classes la participation se situe entre la moitié et les $\frac{3}{4}$ des familles.

• Les APC :

Depuis la rentrée, suite à la loi Rilhac, Mme Alamelle n'assure plus les APC. Ce sont donc les autres enseignantes qui prennent en charge ses élèves par roulement en fonction des périodes, en plus de M Collet.

PS/MS : 3X30min lundi, mardi, jeudi de 16H à 16H30 ou 2X et 1X pour les CE2/CM1/CM2

GS/CP : 2x45min mardi, jeudi de 16H à 16H45 ou 1X et 1X pour les CE2/CM1/CM2

CE1/CE2 : 2X45min mardi, jeudi de 16H à 16H45 ou 1X et 1X pour les CE2/CM1/CM2

CM1/CM2 : 1X45min le mardi en périodes 2 et 3 (avec M Collet) ; 1X30 ou 45 min le jeudi (avec une autre enseignante)

• Les évaluations nationales

Elles ont eu lieu en CP et en CE1 du 12 au 23 septembre. Les restitutions sont en cours.

5 Le PPMS et les exercices obligatoires : évacuation incendie et simulation attentat/intrusion

Le PPMS a été mis à jour. Il en existe en fait 2 : un pour les risques Attentat-Intrusion et un pour les risques majeurs.

2 exercices ont été réalisés ou vont l'être :

Le premier : « évacuation incendie » le 27/09/22. Les enseignantes trouvent le son de l'alarme assez faible. Sinon RAS.

Le second exercice : « Attentat-Intrusion » aura lieu demain le 18/10/2022. La gendarmerie est informée mais ne pourra pas être présente.

6 Le plan de continuité pédagogique

Comme l'an dernier l'école a préparé un plan de continuité pédagogique regroupant les modalités de travail en cas de fermeture d'une ou plusieurs classes à cause de la COVID. Les parents ont été interrogés sur leur équipement informatique et leur connexion Internet. La transmission des informations se fera via Educartable ou par mail. Les documents seront transmis de la même façon ou par un système de « click and collect ».

7 Le protocole pHARe

Ce protocole permet de gérer les cas de harcèlement avéré ou suspecté. C'est un protocole national qui est en train d'être retravaillé au niveau de la circonscription. Les enseignantes ont donc maintenant une marche à suivre claire afin de pouvoir identifier au plus tôt ces situations et intervenir au mieux. La directrice présente la plaquette.

8 L'éducation à la sexualité

La directrice explique que ce point est à l'ordre du jour du conseil d'école suite à une demande ministérielle. Elle rappelle que toutes les enseignantes de l'école suivent les programmes officiels et au travers de ceux-ci travaillent avec les élèves sur l'éducation à la sexualité de façon adaptée à leur âge. Des actions plus précises pourraient être menées dans ce cadre là si la circonscription pouvait s'appuyer sur un médecin scolaire et/ou un infirmier scolaire, ce qui n'est pas le cas. Présentation de l'infographie.

9 Les APQ

Les activités physiques quotidiennes doivent permettre aux élèves de faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour. Ces 30 minutes sont obligatoires les jours où le sport n'est pas prévu dans l'emploi du temps. Ces jours là, les élèves peuvent pratiquer de nombreuses activités physiques pendant le temps de garderie et/ou de cantine, mais aussi pendant les récréations. Le quota est largement atteint.

10 Les projets pédagogiques pour l'année 2022/2023

L'accueil en classe de 8H20 à 8H30 : Chaque matin une des 3 enseignantes est chargée de la surveillance du portail d'entrée dans la cour. Elle garde aussi ses élèves dans la cour. Les élèves des 2 autres classes regagnent directement leurs classes respectives où ils sont accueillis par leurs enseignantes. L'arrivée échelonnée des élèves en classe permet un accueil plus individualisé et ce temps permet une mise en route de la journée plus calme avec moins de perte de temps.

Le quart d'heure lecture : il est fait de 13H25 à 13H40. Les élèves y adhèrent volontiers. Cela permet aussi un retour au calme après la pause méridienne et impacte positivement le travail de l'après-midi tout en valorisant le goût de la lecture.

Projet décloisonnement : entre la classe des CE/CM et des CE. Mme Alamelle enseigne l'anglais aux CE1/CE2 pendant que Mme Ruiz prend en charge l'EMC avec les CM. 2 fois par semaine Mme Ruiz récupère les CE2 de Mme Alamelle dans sa classe pour travailler le domaine « Questionner le monde ».

Mme Donadey accueille 4 GS en début d'après-midi suivant un roulement pour travailler le graphisme.

Mme Bertrand précise que l'arrivée de Mme Pauline Falcou à 10H au lieu de 10H30 est bienvenue et permet un échange entre elles deux. Le fait que ce soit la même personne que l'an dernier facilite grandement le travail. La municipalité rappelle que son contrat se termine le 31/12/2021 : pour le moment la mairie ne sait pas encore si ce contrat pourra être renouvelé.

Le projet musique : La coopérative scolaire finance cette année une intervenante en musique pour les 4 classes de l'école. Le thème choisi est celui de la solidarité, l'entraide... Cela représente un budget d'environ 1700€. Les élèves ont une intervention tous les 15 jours.

Projet avec le parc du Luberon : Mme Ruiz, enseignante des CE1/CE2, a un projet avec le parc sur le thème « La biodiversité ». Un lien sera fait avec les PS/MS qui feront des plantations sous la tutelle des CE.

Les classes de découverte : Les GS/CP et CE1/CE2 envisagent de partir au Grau d'Agde du 9 au 12 mai 2023.

Les CE2/CM1/CM2 envisagent de partir à Saint Jean Montclar avec les CE1/CE2/CM1/CM2 de Vaugines sur le thème « Cirque et nature » du 2 au 6 mai 2023.

Le budget total s'élèverait à environ 22 705,50€ (14 320€ pour les GS/CP et CE, 8 385,50€ pour les CE/CM).

La directrice de l'école demande à la municipalité de confirmer le montant qui sera alloué dans ce cadre.

La municipalité donnera 2500€.

La directrice informe le conseil que la mairie autorise M Gerlone à accompagner la classe des CE2/CM2/CM2. De même pour Pauline Falcou et Céline Béas pour l'autre classe de découverte.

Intervention échecs : pour la classe des CE1/CE2 : financement par la coopérative scolaire.

Projet piscine : les élèves de CE1/CE2 et les CE2 de Mme Alabelle iront à la piscine du 5/12/2022 au 10/03/2023. La mairie finance-t-elle le car ? La mairie donne son accord.

La grande lessive : Les élèves participent à ce projet national jeudi 20 octobre. Leurs productions plastiques sur le thème « la couleur de mes rêves » seront exposées ce jour-là, accrochées à des cordes comme du linge.

Projet avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) : Projet de Mme Ruiz : travail autour de la photo avec du matériel professionnel prêté par le FRAC, en collaboration avec Olivier Rebufa, artiste plasticien. Plusieurs écoles de la circonscription (8 classes) y participent et une exposition des œuvres aura lieu le 14 juin (lieu à définir). La mairie de Puyvert aurait peut-être une salle à prêter pour cette exposition (à confirmer).

11 Les commandes

Budget dépensé : 2940,54€

Comme l'an passé, le reste du budget sera obligatoirement dépensé avant le mois de mai afin ensuite de basculer sur le budget suivant.

12 La coopérative scolaire

A la rentrée le solde était créditeur de 7220,29€

La directrice a payé les cotisations OCCE et l'assurance (205,50€) et divers abonnements (une centaine d'€). Cotisations libres : 1127€.

13 Travaux – Entretien - Matériel

La directrice redemande s'il serait possible d'envisager le changement des téléphones fixes de l'école. Madame Parraud note le caractère urgent de ce changement. L'école a été informée du changement des luminaires dans la classe de Mme Bertrand pendant la première semaine des vacances de Toussaint. La serrure de la classe des CE peut-elle être vérifiée ? (elle tourne un peu dans le vide). Certains joints des fenêtres de la verrière semblent sortir de leur logement. Est-ce qu'il est envisagé de changer les ordinateurs des deux dernières classes ? Une révision des TBI peut-elle être envisagée (notamment celui de la classe des GS CP) ?

14 Des éléments de réponse aux questions des parents

Concernant l'absence comme lundi et mardi dernier de l'ATSEM, qui la remplace ? Légalement est-ce possible que l'institutrice se retrouve seule ? Ne pourrait-on pas, si on le sait, faire participer de temps en temps des parents qui ne travaillent pas pour venir l'aider ? La mairie répond qu'elle n'a pas la possibilité de remplacer l'ATSEM sur des absences courtes. La directrice précise que légalement l'enseignante peut rester seule même si c'est inconfortable et que les parents ne peuvent pas assurer le remplacement (non agréés, non assurés).

Il était prévu un goûter (fruit) financé par la mairie si la situation covid "s'éclaircissait". Qu'en est il ? La directrice a transmis l'information par mail aux parents après l'arrivée de la question : le goûter fruit (pommes) a repris ce jour (lundi 17 octobre).

Le portail familles mis en place pour le périscolaire et cantine est bien plus clair pour les parents. Ils sont ravis.

Les enfants ont-ils une serviette à la cantine ?
Le personnel réfléchit à une solution : serviette en tissu et/ou serviette en papier.

La directrice remercie tous les participants pour leur présence et pour leur implication.

Séance levée à 20h13.

La secrétaire

La directrice